

Permis de conduire :

Le nouveau service "Mes Points Permis", lancé suite aux décisions prises lors du Conseil Interministériel de la Sécurité Routière (CISR) de 2023, est destiné à remplacer l'ancien service Téléponts. Cette innovation vise à moderniser et faciliter la gestion des points de permis pour les conducteurs.

- Il permet de consulter son solde de points de permis de conduire en ligne.
- Il offre la possibilité de consulter et télécharger son relevé d'information restreint (RIR) et intégral (RII).
- Il informe sur les dates de récupération de points et sur la possibilité d'effectuer un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

Pour plus de détails sur le nouveau service MesPointsPermis et la création d'un compte, veuillez consulter le lien suivant : <https://www.legipermis.com/legislation/solde-nombre-points-permis.html>

Gestion en ligne des démarches liées au permis de conduire :

- Pour des informations ou inscription à un stage de récupération de points proche de Seine-Port agréé par la préfecture de Seine-et-Marne, visitez le site LegiPermis : <https://www.legipermis.com/stages-points/seine-et-marne/77240-vert-saint-denis-seine-port.html>
- Réaliser en ligne toutes les démarches liées au permis de conduire, de l'inscription à l'examen jusqu'à la correction d'erreurs sur le permis, consultez le site de l'ANTS : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Pour déposer une contestation relative à une infraction routière, vous trouverez ici tous les informations requises : <https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>